Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261020-2026_10_11-DE

**COMMUNE DE TEILLAY**
**Placis de Bussy-Chardonney**
**35620 TEILLAY**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19h00**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire. Date de convocation du conseil municipal: 23/09/2026.

**Etaient présents :** Florence DROUIN, Valérie FECAMP, François RIO, Véronique LOUAZEL, Fabrice GERARD, Vincent MUSSARD, Maud DUCHENE, Aurélien BRARD, Vincent MELLET, Freddy SORAIS, Kévin BOUCHARD (arrivé à 20h02), Johnny LAPAIX.
**Etaient absents excusés :** Isabelle ROUYER, (pouvoir à F. DROUIN)
**Etaient absents :** Sabrina MIGNOT, Sarah REVAUD.
M. François RIO a été élu secrétaire.
Quorum réuni

---

**N° 2026-10-11**
**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES D'ASSURANCES (ANNÉES 2027-2032)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats d'assurances actuellement en cours arrivent à échéance le 31 décembre 2026. Afin de garantir la couverture des risques de la collectivité à compter du 1er janvier 2027, il a été procédé au lancement d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

La consultation a été allotie comme suit afin de susciter la plus large concurrence possible :

- **Lot n° 1 :** Dommages aux biens et risques annexes
- **Lot n° 2 :** Responsabilité civile et risques annexes
- **Lot n° 3 :** Flotte automobile et risques annexes
- **Lot n° 4 :** Protection juridique

Les avis de mise en concurrence ont été publiés dans marchés.mégalis.bretagne.bzh.
La date limite de réception des offres était fixée au 3 juillet 2026 à 12h00.

Après analyse des critères définis au règlement de la consultation : le conseil municipal a proposé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses formulées par les compagnies suivantes :

- **Lot n° 1 (Dommages aux biens et risques annexes) : CABINET EVENO LARCHER/ MMA**, pour un montant de prime annuelle de 5 386,41 € TTC.
- **Lot n° 2 (Responsabilité civile et risques annexes) :** Compagnie **SMACL ASSURANCES** pour un montant de prime annuelle de 1 355,45€ TTC.
- **Lot n° 3 (Flotte automobile et risques annexes) :** Compagnie **SMACL ASSURANCES** pour un montant de prime annuelle de 3 702,08€ TTC (flotte automobile) et 306,01€ TTC (auto-mission collaborateurs et élus).
- **Lot n° 4 (Protection juridique) :** Compagnie **CABINET 2C COURTAGE/CFDP** pour un montant de prime annuelle de 413,79 € TTC (PJPM) et de 82,67€ TTC (PJPP).

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2027. Les crédits nécessaires au paiement des primes seront inscrits annuellement au budget communal (chapitre 011, article 616).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le choix des attributaires retenus pour chacun des lots mentionnés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261020-2026_10_11-DE

- Autorise Madame la Maire à signer les marchés d'assuran[illegible] l'ensemble des actes, avenants et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération avec les compagnies retenues.
- Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices correspondants.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE TEILLAY
35 - ILLE-ET-VILAINE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Maire,

Florence DROUIN.